

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



L'Initiative des endroits historiques : bâtir une culture de la conservation au Canada

Gwénaëlle Le Parlouër

Number 10-11-12, Fall 2006, Spring–Fall 2007

Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse : signes et paradoxes en Acadie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/018641ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/018641ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (print)

1916-7334 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Le Parlouër, G. (2006). L'Initiative des endroits historiques : bâtir une culture de la conservation au Canada. *Port Acadie*, (10-11-12), 223–230.
<https://doi.org/10.7202/018641ar>

Article abstract

L'Initiative des endroits historiques, mise en place en 2001, s'est fixé l'objectif ambitieux de construire une culture de conservation du patrimoine au Canada. Pour cela, elle s'est dotée de deux outils : le *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux* et le manuel des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, ainsi que d'un incitatif financier nommé Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. L'auteur note les buts et principes de ces nouveaux outils de conservation, et donne un aperçu des défis à relever aujourd'hui.

L'Initiative des endroits historiques : bâtir une culture de la conservation au Canada

Gwénaëlle Le Parlouër
Parcs Canada, Gatineau

Résumé

L'Initiative des endroits historiques, mise en place en 2001, s'est fixé l'objectif ambitieux de construire une culture de conservation du patrimoine au Canada. Pour cela, elle s'est dotée de deux outils : le *Répertoire canadien des liens patrimoniaux* et le manuel des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, ainsi que d'un incitatif financier nommé Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. L'auteur note les buts et principes de ces nouveaux outils de conservation, et donne un aperçu des défis à relever aujourd'hui.

I. Genèse et mise en place du programme

Genèse de l'initiative

En 1997, au cours d'un voyage officiel au Canada, le prince Charles, qui visite à cette occasion un certain nombre de lieux patrimoniaux, constate que le Canada est constitué d'une multitude de programmes de conservation différents les uns des autres. On songe alors à doter le Canada d'une institution équivalente au National Trust mis en place en Grande-Bretagne, qui a pour mission la protection et la préservation du littoral, de la campagne et des bâtiments de l'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord. Grâce à différents procédés, cet organisme répond à sa mission au moyen de pratiques de conservation, de découvertes et d'études et en encourageant des millions de personnes à visiter et à apprécier leur patrimoine national. En s'inspirant du modèle du National Trust, il serait alors possible d'avoir une vision pancanadienne de la conservation des lieux patrimoniaux au Canada.

Parmi les personnes qui accompagnaient le prince Charles, se trouvaient des représentants de Parcs Canada, dont Christina Cameron, alors directrice générale de la Direction des lieux historiques nationaux. La mission de mettre sur pied un tel projet lui est alors confiée. L'objectif ainsi visé était une pratique pancanadienne de la conservation du patrimoine au Canada, dont l'enjeu est de savoir comment créer une telle structure

qui s'intègre aux principes et au fonctionnement de Parcs Canada. Cette même année, Christina Cameron fait l'ébauche de ce qui sera plus tard l'Initiative des endroits historiques.

Constat d'une perte patrimoniale avancée

En 1999, une étude commandée par le gouvernement du Canada conclut à la démolition, depuis trente ans, de plus de vingt pour cent de nos édifices patrimoniaux antérieurs à 1920. Cette perte est une réelle menace pour l'identité de nos communautés et nuit à la compréhension de l'histoire canadienne. La perte de ce patrimoine se traduit par une réduction de l'attraction des touristes pour les provinces et territoires canadiens et va à l'encontre des principes du développement durable. Préserver le patrimoine canadien, c'est permettre aux générations présentes et futures de connaître leur histoire, leurs racines; c'est également attirer de nombreux visiteurs au Canada, y compris les étrangers; et enfin, c'est avoir une pensée écologique en préservant ou en réhabilitant des bâtiments anciens.

Mise en place de l'initiative

Le concept de l'Initiative des endroits historiques (IEH) naît en 1999. Cette initiative réunit, dans un premier temps, les membres de la communauté de la conservation du patrimoine du Canada. À la suite de cette réunion, les objectifs de l'Initiative des endroits historiques sont définis comme suit : favoriser une plus grande appréciation des lieux patrimoniaux; renforcer la capacité d'établir des mesures appropriées pour conserver et maintenir l'intégrité historique des lieux patrimoniaux; fournir des incitatifs financiers destinés à rendre la préservation et la réhabilitation de ces lieux plus viables.

En 2001, la phase de mise en place de l'Initiative est franchie. En effet, le gouvernement du Canada consent un investissement de 24 millions de dollars sur trois ans dans la conception de nouveaux outils pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, à savoir le *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux* et le manuel des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, et dans l'élaboration d'un programme de certification pour soutenir la mise en place d'une proposition d'incitatifs financiers du fédéral et fournir de l'aide aux provinces et territoires. En 2003, le programme fédéral d'incitatifs financiers, appelé Fonds pour aider les propriétés patrimoniales à vocation commerciale, est institué.

La stratégie de l'IEH comprend d'autres éléments, comme un projet de loi sur la protection des lieux patrimoniaux, qui appartient au gouvernement fédéral, et un financement spécifique pour un programme

national de partage des frais destiné aux lieux historiques nationaux du Canada. Ce dernier contribue à faire appliquer les méthodes de gestion qui sont les plus appropriées. Parcs Canada étudie actuellement ces différentes propositions. L'IEH est élaborée dans le cadre d'une collaboration provinciale, territoriale et fédérale. Ainsi, elle s'appuie sur des programmes du patrimoine et sur des savoir-faire existants en matière de conservation à travers le pays, afin de bâtir une culture commune de conservation du patrimoine au Canada qui mette en valeur et protège les lieux patrimoniaux. En 2005, les fonds pour ces nouveaux outils ont été étendus et ils sont maintenant soutenus par des fonds permanents.

II. Les nouveaux outils de conservation : buts et principes

Le *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux* et les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* ont pour buts principaux d'avoir une vision pancanadienne de la conservation des lieux patrimoniaux au Canada; d'encourager une utilisation continue des lieux patrimoniaux; de favoriser la participation des Canadiens; et d'encourager le recours à des pratiques de conservation adéquates. La conception et l'élaboration de ces deux outils s'appuient sur une étroite collaboration entre les provinces, les territoires et le fédéral. La collaboration est donc au cœur du processus et est essentielle au bon déroulement du projet.

Le répertoire : une source d'information à multiples usages

Le *Répertoire canadien* a pour objectif principal d'*identifier*, de *promouvoir* et de *faire apprécier* les lieux patrimoniaux au Canada, ainsi que de sensibiliser les Canadiens à la conservation du patrimoine. Ce répertoire est une formidable source de renseignements pluridisciplinaires. Ainsi, la diversité des informations qui s'y trouvent s'adresse à un public varié : les autorités gouvernementales, les urbanistes, les promoteurs, les propriétaires, les représentants de l'industrie touristique, les enseignants, les étudiants, les chercheurs, les spécialistes du patrimoine et le grand public. La diversité des publics visés entraîne un enjeu de communication des données pour le répertoire. Au cours des prochaines années, on élaborera une stratégie pour atteindre spécifiquement ses différents publics, afin d'avoir un contenu adapté à leurs besoins.

Principes du répertoire

Le répertoire est avant tout un outil *pancanadien* plutôt que fédéral. Il comprend des lieux reconnus aussi bien au niveau municipal qu'au niveau provincial, territorial ou fédéral. De plus, il est administré en *collaboration* avec les provinces et les territoires. Toute décision prise

dans le cadre du répertoire l'est dans le cadre d'un consensus avec les registraires provinciaux, territoriaux et fédéral. De même, il est élaboré en respectant les connaissances des régions. Chaque projet élaboré au sein du répertoire l'est en se fondant sur les connaissances et les savoir-faire spécifiques de chacune des régions.

Afin de prendre en compte l'élargissement de la notion de patrimoine et de permettre ainsi à un grand nombre de lieux patrimoniaux d'être inscrits au répertoire, ce dernier s'est doté d'une vaste définition du lieu patrimonial, qui est la suivante : « structure, bâtiment, groupe de bâtiments, arrondissement, paysage, site archéologique ou autre lieu situé au Canada et reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale ». Cette définition est donc volontairement large, car elle doit répondre à l'évolution de la notion de patrimoine. En effet, depuis plusieurs années, la notion de patrimoine s'est considérablement étendue. Auparavant limitée aux patrimoines architectural et archéologique ainsi qu'aux objets mobiliers, le patrimoine s'étend aujourd'hui aux paysages, aux zones urbaines, aux zones rurales, aux sites maritimes, aux savoir-faire, etc. Par exemple, à Terre-Neuve, un terrain de soccer — le « St. Lawrence Centennial Soccer Pitch » — a été reconnu lieu patrimonial municipal car, pour la communauté, ce terrain représente l'importance du soccer pratiqué depuis très longtemps dans la communauté. On peut aussi citer le lieu historique national du Canada « Xá:ytem », qui est un rocher très symbolique pour la nation autochtone Stó:lo de la Colombie-Britannique, car il témoigne de la spiritualité et de la survie de cette nation. Ce phénomène est universellement reconnu. Dans le langage patrimonial francophone, on parle alors du « tout patrimoine ». Dans le cadre de l'IEH, et tout particulièrement du répertoire, il était fondamental de prendre en compte cette évolution de la définition du patrimoine.

L'énoncé d'importance : fondement d'une gestion basée sur les valeurs

Un lieu patrimonial est conservé et mis en valeur en tenant compte des valeurs qui lui sont attribuées. Ces valeurs peuvent être plurielles : esthétique, historique, sociale, associative, etc. On entend par valeur patrimoniale un ensemble de caractéristiques ou de qualités positives perçues par des individus ou groupes d'individus. C'est la préservation de ces valeurs qu'on doit prendre en compte lors du processus de conservation d'un lieu patrimonial. Dans ce cas, l'objectif n'est pas de conserver la matérialité des sites pour elle-même, mais plutôt de conserver leur potentiel en tant qu'éléments culturels signifiants. Il existe donc un lien social fort entre le patrimoine et la population. L'idée selon laquelle le patrimoine est une construction sociale est aujourd'hui de plus en plus répandue.

En définissant les valeurs d'un lieu patrimonial qui tiennent compte des différentes sensibilités des communautés concernées, sa conservation sera d'autant plus efficace qu'elle concernera toutes les communautés qui se reconnaissent dans les valeurs définies du lieu; un sentiment d'appartenance au lieu est alors établi par l'ensemble des communautés. Le lieu historique national de Grosse-Île et le mémorial des Irlandais, cas d'étude du Getty Research Institute, en seraient un bon exemple¹. Aujourd'hui, l'approche liée à la conservation d'un lieu patrimonial fondée sur les valeurs engage autant les professionnels que les groupes d'intérêt ou les communautés concernées.

Dans le cadre de l'IEH, l'*énoncé d'importance* forme une partie clé de la documentation liée au *Répertoire canadien* et aux *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*. Il constitue le document de référence dans la gestion du lieu patrimonial fondée sur les valeurs. L'énoncé d'importance doit répondre aux trois questions suivantes : 1) Qu'est-ce qui a été désigné ou reconnu officiellement? 2) Pourquoi ce lieu patrimonial est-il important? 3) Quels sont les éléments caractéristiques du lieu patrimonial qui doivent être protégés afin que la valeur patrimoniale du lieu soit préservée? La réponse à ces trois questions permet une connaissance du lieu et des éléments clés à préserver pour que ce lieu conserve toute sa valeur. En cas d'intervention sur le lieu, l'intervenant possède ainsi un document de référence, l'énoncé d'importance, qui lui permettra de prendre les décisions adéquates pour éviter toute action préjudiciable au lieu.

Le Répertoire canadien en ligne : quelques chiffres

Au 12 juin 2006, le *Répertoire canadien* comptabilisait 3572 lieux inscrits, sur un total prévu de 17 751 lieux à inscrire d'ici 2014. Parmi les lieux déjà inscrits, 494 appartiennent à la catégorie fonction historique « Religion, rituel et funérailles »; ils se répartissent comme suit :

Sous-thème de fonction historique	Nombre de lieux inscrits
centre religieux ou lieu de culte	423
institution religieuse	18
lieu de légende	1
lieu sacré autochtone	8
mission	7
site de cérémonie rituelle autochtone	1
site funéraire, cimetière ou enclos paroissial	87

NB : Certains lieux peuvent avoir plus d'une fonction historique.

1. <www.getty.edu/conservation/publications/pdf_publications/grosse_ile.pdf>

L'inscription des lieux permet de faire des comparaisons entre les provinces et les territoires, de voir la diversité des lieux et leur répartition sur le territoire. Certains citoyens font des recherches à l'aide du répertoire pour savoir si un lieu de leur province ou de leur territoire s'y trouve. Quand ce n'est pas le cas, ils entreprennent des démarches auprès de leur registraire pour que le lieu soit alors inscrit. Un des objectifs de l'IEH est donc atteint, à savoir la participation des Canadiens à la conservation et à la mise en valeur de leur patrimoine. L'anecdote suivante prouve que le répertoire peut être fort utile pour les chercheurs canadiens. Lors d'une recherche en ligne dans le site, un chercheur qui faisait une étude pointue sur les églises ukrainiennes dans l'ouest canadien a eu la surprise de découvrir qu'il existait également au Québec des églises ukrainiennes du même type que celles qu'il étudiait. Sans cet outil, peut-être n'aurait-il pas trouvé cette information ou bien aurait-il mis plusieurs mois voire plusieurs années à la découvrir.

Normes et lignes directrices : une approche disciplinée

Les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* sont le fruit d'une collaboration entre les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, les professionnels de la conservation du patrimoine, les promoteurs immobiliers œuvrant sur des projets liés à des lieux patrimoniaux et les organismes non gouvernementaux du secteur du patrimoine. Ce manuel répond donc à un processus de concertation pancanadienne. Il décrit des principes et des pratiques propices à la conservation de ces lieux patrimoniaux. Dans un premier temps, il présente les principes fondamentaux de la conservation, valables pour tous les types de lieux patrimoniaux, au moyen de normes. Dans un second temps, il contient des lignes directrices détaillées, qui précisent ce qu'il faut faire et ne pas faire pour sauvegarder les sites archéologiques et préserver, réhabiliter ou restaurer les paysages, les bâtiments et les ouvrages de génie.

Trois types de traitement sont proposés : la préservation, la réhabilitation et la restauration. La *préservation* est l'action ou le processus qui vise à protéger, à entretenir ou à stabiliser les matériaux existants, la forme et l'intégrité d'un lieu patrimonial, tout en protégeant sa valeur patrimoniale. La *réhabilitation* est l'action ou le processus qui vise à rendre possible une utilisation continue ou contemporaine compatible avec le lieu patrimonial, en y effectuant des réparations, des modifications ou des ajouts, tout en protégeant sa valeur patrimoniale. La *restauration* est l'action ou le processus qui vise à révéler, à faire retrouver ou à représenter fidèlement l'état d'un lieu patrimonial tel qu'il était à

une période particulière de son histoire, tout en protégeant sa valeur patrimoniale.

Ces normes et lignes directrices sont les premières du genre au niveau pancanadien. Elles ont été testées au cours de l'été 2003, dans le cadre de la mise en œuvre de quarante-deux projets pilotes pancanadiens faisant intervenir divers groupes professionnels. La version définitive est aujourd'hui en ligne sur le site de l'IEH². Ce document de référence marque une étape fondamentale dans la création d'une culture de la conservation du patrimoine au Canada.

Voici ce qu'on entend par normes et lignes directrices. Les normes sont des règles visant la conservation respectueuse des lieux patrimoniaux. Quant aux lignes directrices, elles fournissent un guide pratique pour appliquer les normes de conservation des lieux patrimoniaux. Dans ce document, les lignes directrices sont disposées de façon à indiquer les actions qui sont conseillées et celles qui sont déconseillées. Le but est de respecter et de conserver la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du lieu.

Les principes sous-jacents aux normes et aux lignes directrices se résument ainsi. Avant toute chose, il faut *comprendre* le lieu patrimonial, sa valeur et ses éléments caractéristiques, au moyen de documents tels que *l'énoncé d'importance* ou d'autres documents existant sur le lieu. La compréhension et la connaissance du lieu mènent alors à une bonne planification. Ensuite, il faut *planifier* les choses, afin d'avoir une vision à long terme sur l'avenir du lieu. Il est essentiel d'avoir une vision d'ensemble et de tenir compte de tous les éléments, c'est-à-dire les besoins des futurs utilisateurs du lieu patrimonial, les règlements, le contexte socioéconomique, etc. Si cela est possible, il est préférable, pour assurer sa pérennité et par conséquent sa conservation, de continuer à *utiliser* le lieu patrimonial dans sa fonction d'origine. Si l'utilisation change, alors il faut trouver une utilisation qui est compatible avec la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du lieu patrimonial. Enfin, *intervenir* en tenant toujours compte de la règle de base qui est l'intervention minimale, en respectant et en préservant la valeur patrimoniale du lieu. Quand l'intervention minimale n'est pas possible, il est alors préférable de préserver plutôt que de réparer, de réparer plutôt que de remplacer, et puis de remplacer à l'identique.

III. L'Initiative des endroits historiques : les défis à relever aujourd'hui

L'Initiative des endroits historiques a mis en place une volonté commune de protéger et de promouvoir le patrimoine. La collaboration

2 <www.lieuxpatrimoniaux.ca>

a, de plus, transformé une mosaïque de programmes en un cadre établi, fondé sur un objectif commun de conservation du patrimoine. Aujourd'hui, au Canada, il existe donc un réseau établi du secteur patrimonial canadien, qui inclut les régions, les professionnels, les organisations patrimoniales et les citoyens.

Cependant, de nombreux défis sont encore à relever, comme celui de comprendre la notion de conservation du patrimoine comme faisant partie intégrante d'un enjeu de la société canadienne, grâce à la mise en place d'une culture commune effective de la conservation au Canada; l'approbation de la loi sur les lieux patrimoniaux, le renforcement des programmes auprès des autochtones; l'association du patrimoine au bien-être, qui inclut le développement durable, la revitalisation urbaine, la croissance intelligente, etc.; et la sensibilisation des Canadiens en matière de patrimoine.

L'IEH élabore donc de nouveaux programmes, qui forment une culture de la conservation du patrimoine. Les outils mis en place sont ainsi très utiles à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, dont le patrimoine religieux. C'est l'engagement de tous — professionnels, non-professionnels, élus et simples citoyens — qui permettra l'intégration de cette culture commune de conservation du patrimoine dans le projet de société de l'ensemble des Canadiens.